



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de

BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 25 octobre 2016

Président : Cédric DAUGE

Secrétaires de séance : Claudette TISSOT et Francelyne BADOT

Présents : Mmes Claudette TISSOT – Françoise JEANDOT – Sandrine AUGÉAT – Danielle JOUSSELIN - Francelyne BADOT- Sylvie SAUNIER-
MM Michel BADOT – Jean-Patrick BROUX – Yves LOMBARD- Vincent CAILLET- Vincent NICOT – Pierre-Jean MONIER

Absents excusés : Josette CHAUTARD pouvoir Claudette TISSOT – Céline BESSONNAT pouvoir Francelyne BADOT

Avant l'ouverture de la séance, M le Maire accueille Mme Nathalie BONNETAIN de l'Agence de Développement Touristique et de Promotion du territoire de Saône et Loire pour une intervention sur la labellisation des communes dans le cadre des villes et villages fleuris.

Le département organise le concours, sélectionne et accompagne les communes qu'il juge susceptibles d'acquiescer le label une, deux, trois ou quatre fleurs et élabore un palmarès départemental des autres communes. C'est un jury régional qui attribue la première fleur sur proposition du jury départemental.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, l'adhésion est de 90 € par an.

Le label est délivré selon une grille d'évaluation, il garantit une qualité de vie et témoigne d'une stratégie municipale globale, d'une dynamique au profit de tous : habitants, services communaux, entreprises, futurs résidents et touristes.

Le département est prêt à aider les communes qui désirent franchir le pas (audit, accompagnement d'un technicien spécialisé...).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour la modification des statuts du Syndicat Mixte.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Article 1 : il est rappelé qu'en l'application du Schéma départemental de Coopération intercommunale, les communautés de communes passeront du nombre de 6 à 4.

Article 2 : Actualiser la compétence liée au tourisme.

Article 8 : Avec les fusions, les 4 communautés de communes seront représentées par 37 délégués titulaires au lieu de 40.

Pour la future Com Com « Terre de Bresse », 10 membres seront désignés.

Le Conseil valide ces modifications.

RIFSEEP

Le nouveau régime indemnitaire se divise en deux parties :

- l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) : elle constitue la part fixe du régime indemnitaire des agents territoriaux
- le CIA (complément indemnitaire annuel) : correspond à la part complémentaire facultative. Ces primes sont attribuées selon différents critères (rigueur, ponctualité, confidentialité, objectifs à atteindre...)

Sur proposition du groupe de travail réuni le 6 octobre dernier, il a été décidé que l'IFSE représenterait 60% (vote tous les quatre ans) et le CIA 40% (vote tous les ans par arrêté) du montant de la prime.

L'IFSE sera versée en juin ou mensuellement, avec un plafond de 3 000 euros. Le CIA sera versé en décembre, avec un plafond de 1 000 euros.

Ces propositions sont valables pour le poste d'adjoint administratif mais également pour les postes d'adjoint technique territorial et ATSEM.

RPQS 2015

Après présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2015, le conseil valide ce document.

TARIFS ASSAINISSEMENT 2017

Le conseil décide pour 2017 de maintenir la redevance assainissement au tarif de 2016 soit 1.05€ le m3. Le tarif de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte sera au 1^{er} janvier 2017 de 0.155€ le m3.

ACHATS PARCELLES DE BOIS

Deux parcelles de bois, cadastrées AN 21 et 22, d'une superficie totale de 87a60ca, sont proposées à la vente pour la somme de 2 800 euros. L'offre de la commune ayant été acceptée par les vendeurs, le conseil valide cet achat.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique pour un employé actuellement en CDD (jusqu'au 1^{er} septembre 2016), tout d'abord en tant que stagiaire.

RENOUVELLEMENT BAUX AGRICOLES

Suite à l'achat de parcelles de terres agricoles par C. Chaumont, associé du GAEC du Progrès, il est nécessaire de refaire le bail pour la parcelle restante exploitée de 6ha27. Le bail signé avec le GAEC Bourloux arrive à échéance au 11.11.2016 et doit être renouvelé.

CREATION REGIE GARDERIE PERISCOLAIRE

A la demande de la trésorerie, il est nécessaire de créer une régie pour la garderie. Les parents paieront directement sur place, à la garderie, à compter du 1^{er} Janvier 2017.

RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE DES SERVICES TECHNIQUES EN CDD

Afin de remplacer un de nos employés, une offre d'emploi a été lancée. La commune recherche un employé polyvalent pour un CDD de 12 mois pour des tâches d'entretien en bâtiments, espaces verts et forêt communale et participation au fleurissement. Des compétences en plomberie et électricité seraient appréciées.

POINT SUR LA COM COM

- Voirie : les travaux sont en partie terminés, en attente de quelques retouches.
- Transport à la demande : la mise en place du service aura lieu le 3 novembre. Les dépliants d'information ont été distribués auprès des personnes pouvant être concernées.
- PLUi : afin de préparer le diagnostic agricole, une réunion organisée par la chambre d'agriculture en présence des exploitants agricoles a lieu dans chacune des communes. Une rencontre avec tous les acteurs du monde rural (pêcheurs, chasseurs etc...) a eu lieu pour bien appréhender la trame verte et bleue du PLUi.
- SCOT : par délibération en date du 10 octobre 2016, le comité syndical du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part de diverses annonces, invitations et remerciements.

Il informe le conseil municipal de la tenue d'une réunion d'information à Louhans le mardi 15 novembre 2016 à 18h30 au Palace Pierre Provence : « Bien vivre dans son logement », organisée par le Conseil départemental de Saône-et-Loire.

Claudette TISSOT signale que le prochain comité de relecture du futur bulletin municipal aura lieu le mercredi 23 novembre à 19 heures.

Suite à la réforme de l'instruction des permis de construire, une réunion de travail s'est tenue à Louhans. Au 1^{er} janvier 2017, la DDT n'instruira plus les demandes d'urbanisme dans notre commune et nous adhérons à la prestation de service organisé par le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne. Le repas du CCAS en faveur des personnes âgées a eu lieu le 9 octobre et semble avoir été très apprécié. Les commandes de colis de Noël sont en cours.

Jean-Patrick BROUX informe de l'avancée des travaux sur la façade du bâtiment locatif de l'ancienne école. La prochaine commission bâtiments aura lieu le mardi 15 novembre à 20h00.

Michel BADOT précise que la vente des lots de bois aura lieu le 11 novembre 9h00 salle de réunion derrière le salon de coiffure. 74 lots sont à vendre sur la parcelle 29 sur le hameau de Saugy et 15 lots sur la parcelle 14 à Roussenne.

Date à retenir : commémoration du 11 novembre, 12h monument aux morts.

La date du prochain conseil est fixée au 6 décembre 2016.

Le Maire, Cédric DAUGE